

Journal du Droit International

Clunet

Paraissant tous les trois mois

Avril-Mai-Juin 2013

n° 2/2013

Directeur : Jean-Michel JACQUET

Fondé en 1874 par Édouard CLUNET

Continué par André PRUDHOMME (de 1923 à 1948),
Berthold GOLDMAN (de 1950 à 1993) et Philippe KAHN (de 1985 à 2002).

Sous le haut patronage de :

J. BÉGUIN, J.-D. BREDIN,
J. DEHAUSSY, P. DRAL,
J. LEMONTEY, M. LONG,
M. MARTIN, A. PLANTEY †,
J. VASSOGNE, S. ROZES, P. WEIL

SOMMAIRE

DOCTRINE

- L'Arctique face au changement climatique, par Nathalie Ros (*doctr.* 4, p. 363).
- Cartographies imaginaires : Observations sur la portée juridique du concept de « régime spécial » en droit international, par Jorge E. VIÑUALES (*doctr.* 5, p. 405).

VARIÉTÉS

- La Palestine, État non-membre observateur de l'Organisation des Nations Unies, par Ghislain POISSONNIER (*var.* 3, p. 427).

COMMENTAIRES

- **Italie**, par Ambra MARIGNANI (Conformité à l'ordre public international – Talaq – Conditions de la reconnaissance – Principe d'égalité des époux : *comm.* 6, p. 455).
- **Cour de justice de l'Union européenne**, par Béatrice DELZANGLES (Renvoi préjudiciel – Environnement – Secrets des affaires : *comm.* 7, p. 472), et Frédéric DOPAGNE (Règlement (CE) n° 44/2001 – Contrat conclu avec une ambassade d'un État tiers – Immunité de l'État employeur : *comm.* 8, p. 487).

CHRONIQUES

- **Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI)**, par Sébastien MANCIAUX (*chron.* 3, p. 505).
- **Cour de justice de l'Union européenne**, par Delphine DERO-BUGNY, Stéphanie FRANCO, Charlotte LOUSBERG et Nicolas PETIT (*chron.* 4, p. 559).

BIBLIOGRAPHIE

- **Comptes rendus d'ouvrages**, p. 653.
- **Ouvrages reçus**, p. 657.
- **Revue des revues**, p. 659.

INFORMATIONS

• Colloque

Le phénomène institutionnel international dans tous ses états: transformation, déformation ou réformation ?, 13 et 14 juin 2013, p. 663.

• Documents

Règlement (UE) n° 650/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions, et l'acceptation et l'exécution des actes authentiques en matière de successions et à la création d'un certificat successoral européen, p. 665.

Règlement (UE) n° 1215/2012 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2012 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, p. 693.

- **Traités et actualités législatives**, p. 723.